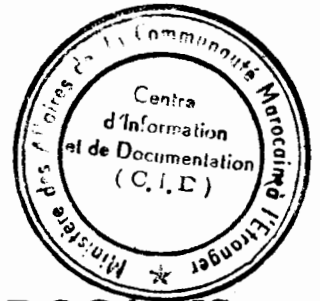


UNIVERSITÉ DE PARIS I – PANTHÉON-SORBONNE
SCIENCES ÉCONOMIQUES – SCIENCES HUMAINES
SCIENCES JURIDIQUES



RÉGIME INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS MIGRANTS MAROCAINS

THÈSE

pour le Doctorat d'État en Droit

EXCLU DU PRÊT

présentée et soutenue publiquement

par

BOUDAHRAIN Abdellah

TOME

MEMBRES DU JURY

PRÉSIDENT : **Monsieur Gérard LYON-CAEN**
Professeur à l'Université de Paris I
Panthéon-Sorbonne

SUFFRAGANTS :

(1)

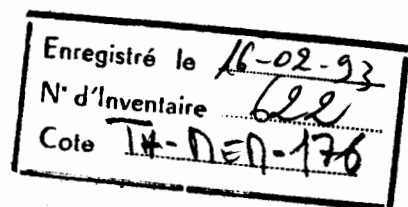


TABLE DES MATIERES

	Pages
TABLE DES ABREVIATIONS.....	I & II
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I/ Internalisation du régime des travailleurs migrants.	2
II/ Essai de définition.....	4
- Travailleur et membre de famille.....	5
- Exclusions du terme de "travailleur migrant".....	7
- Différentes acceptions de "travailleur migrant" et leur attachement à la notion de migration "externe".....	9
. Travailleur migrant et travailleur étranger.....	10
. Travailleur migrant et réfugié.....	12
. Travailleur migrant et apatride.....	13
III/ Les principales directions de recherches.....	14
IV/ La méthode adoptée.....	17
ANNONCE DU PLAN.....	20
 <u>PREMIERE PARTIE</u> 	 22
PREMIERE PARTIE : STATUT CONVENTIONNEL BILATERAL DES TRAVAILLEURS MIGRANTS MAROCAINS ET DE LEURS FAMILLES	23
<u>TITRE PREMIER</u> : LE REGIME BILATERAL DE LA MAIN-D'OEUVRE.....	28
CHAPITRE PREMIER : ETABLISSEMENT D'UN CADRE JURIDIQUE BILATERAL DE LA MIGRATION DE LA MAIN-D'OEUVRE...	30
SECTION PREMIERE : Les origines et les principales orientations des accords de main-d'oeuvre.	32

	Pages
- Définition d'un accord de main-d'oeuvre.....	32
Paragraphe premier : Origine des principaux traités en vigueur et leur durée de validité	33
A. Historique de l'émigration (origines lointaines des accords de main-d'oeuvre).....	33
1. L' entre-deux-guerres.....	35
2. De la seconde guerre mondiale à l'indépendance du Maroc.....	40
B. Les principaux traités de main-d'oeuvre et leur durée de validité.....	42
I. Les principaux accords bilatéraux conclus par le Maroc.....	44
II. Durée de validité des accords bilatéraux et ses effets sur le déplacement des travailleurs	50
a) Durée de validité dans les textes bilatéraux.....	51
b) Effets d'une durée limitée sur le développement du pays d'origine.....	53
III. Rapport durée de validité et de décision nationale de suspension de l'immigration.....	54
Paragraphe deuxième : Les principales orientations de l'accord de main-d'oeuvre.....	57
A. Divergences entre les partenaires et réciprocité	58
I. Position égoïste des négociateurs des deux Etats intéressés.....	59
II. Réciprocité d'obligation défavorable au Maroc	61
B. Vers l'établissement d'un instrument bilatéral de coopération pour le développement.....	62
I. Premises ou chances d'un accord de coopération bilatérale pour le développement.....	63
II. Un modèle d'accord de coopération et les bases d'une nouvelle stratégie marocaine.....	65

SECTION DEUXIEME : Recrutement et placement des travailleurs migrants marocains.....	70
- Régime complémentaire à celui du droit commun..	70
Paragraphe premier : Les conditions de recrutement..	73
A. Mode d'approvisionnement en main-d'oeuvre....	74
I. Existe-t-il un contingentement dans les accords signés par le Maroc ?.....	75
II. Appréciation de la carence d'une règle du contingentement.....	80
B. Condition d'âge.....	82
C. Conditions d'aptitudes.....	86
I. Conditions d'aptitudes sanitaire et morale	86
a) Condition de bonne santé.....	86
b) Condition de bonne moralité.....	89
II. Condition d'aptitudes professionnelles....	90
Paragraphe deuxième : Les procédures de recrutement et de placement.....	93
A. Modes de recrutement et leurs significations.	94
I. Deux modes de recrutement.....	94
II. Importance du recrutement anonyme.....	96
III. Incidences conjoncturelles sur l'application de la procédure de recrutement anonyme.....	99
B. Présélection et sélection professionnelles et médicales.....	102
I. Coopération administrative en matière de sélection des candidats.....	103
II. Rôle prépondérant des missions de recrutement.....	108
C. Placement des travailleurs engagés.....	110
I. Voyage et modalités du transfert.....	111

a) Participation marocaine à l'organisation des convois de départ.....	111
b) Obligation du pays d'accueil en la matière	113
II. Accueil et assistance à l'adaptation.....	114
a) Carence de services communs d'accueil et mission imprécise des services du pays d'emploi.....	115
b) Problèmes posés par la demande des ti- tres du travail et de séjour en matière, d'accueil.....	117
C. Assistance et coopération pour l'adaptation des travailleurs et leurs familles.....	119
D. Charges financières résultant de l'application des accords de main-d'oeuvre.....	121
1. Considérations sur la contribution finan- cière aux charges résultant de l'applica- tion de la procédure de recrutement.....	121
2. Faiblesse de la position marocaine et ses ef- fets sur les migrants.....	123
3. Frais supportés par le Maroc.....	125
4. Frais supportés par le pays d'emploi ou par l'employeur.....	127
CHAPITRE DEUXIEME : RECONNAISSANCE UNILATERALE DE CERTAINS DROITS DES TRAVAILLEURS MIGRANTS MARO- CAINS ET DE LEURS FAMILLES.....	132
SECTION PREMIERE : Reconnaissance de certains droits afférents aux conditions de travail	136
Paragraphe premier : Amélioration des conditions de travail.....	136
A. Garanties du droit à des conditions équitables de travail.....	137
I. Droit au travail.....	138
a) Pas de libre accès à l'emploi.....	138
b) Possibilité de renouvellement des titres de travail et de séjour.....	140
II. Conditions générales de travail.....	143
III. Conditions contractuelles de travail.....	146

	Pages
B. Protection juridique du travailleur marocain en cas de rupture du contrat de travail.....	150
1. Rupture pour inaptitude physique ou incapacité au travail.....	151
2. Rupture sans faute du travailleur et avant l'expiration du contrat de travail.....	153
3. En cas de mutation d'entreprise à entreprise.....	156
C. Transfert d'économies sur salaires.....	158
I. Importance du problème du transfert d'économies sur salaires.....	158
II. Solutions conventionnelles en matière de transfert d'économies sur salaires.....	161
a) Droit ou simple faculté de transfert d'économies sur salaires ?.....	161
b) Les méfaits d'une conjoncture défavorable	163
Paragraphe deuxième : Formation professionnelle.....	164
I. Position de la question.....	164
a) Intérêts divergents des pays contractants	165
b) Élément favorable de la coopération bilatérale et les problèmes posés en la matière.....	167
c) Des dispositions conventionnelles incertaines.....	169
II. Conditions générales de la formation professionnelle.....	171
a) Promotion de la formation professionnelle.	171
-Composition du contingent et étendue de la formation.....	172
-Difficultés et obstacles à l'application des mesures bilatérales.....	174
- Pour une formation-retour.....	177
b) Préformation professionnelle ou formation-départ.....	182
c) Autres actions pilotes en matière de formation.....	184

	Pages
SECTION DEUXIEME : Reconnaissance de certains droits afférents aux conditions d'existence.....	187
Paragraphe premier : Admission de la famille du tra- vailleuse migrant.....	188
A. Situation réelle du régime conventionnel établi	190
1. Absence de régime conventionnel de la venue de la famille en Allemagne fédérale.....	191
2. Régimes différents dans le cadre des trois autres conventions.....	193
B. Appréciation des conditions d'admission.....	196
1. Le régime juridique français de l'admission	196
2. Condition de logement dans les conventions bilatérales.....	199
3. Notion de membres de famille.....	201
4. Frais et charges de l'admission de la fami- lle.....	204
5. Les droits attachés à l'admission de la fa- mille.....	205
Paragraphe deuxième : Actions entreprises en vue de l'institution d'un statut spé- cifique des migrants marocains dans le pays d'accueil.....	207
A. Education et scolarisation des enfants des tra- vailleurs marocains.....	209
1. Difficultés soulevées lors de la concertation	209
2. Actions élaborées ou projetées et leurs chan- ces de réalisation.....	212
B. L'encadrement culturel et social des migrants marocains.....	214
1. Collaboration culturelle.....	215
2. Rôle et mission des amicales de travailleurs marocains.....	217

	Pages
Paragraphe troisième : Un mécanisme bilatéral de concertation et de protection : la commission mixte.....	220
A. Les attributions de la Commission mixte.....	221
1. Etendue éventuelle de la mission des commissions mixtes.....	222
2. Compétences actuelles de la commission mixte et leurs limites.....	223
B. Problèmes de la composition et du fonctionnement du mécanisme bilatéral institué.....	225
1. Composition essentiellement gouvernementale.	226
2. Problèmes dus au fonctionnement irrégulier de la commission mixte.....	227
 <u>TITRE DEUXIEME</u> : LE REGIME BILATERAL DE LA SECURITE SOCIALE DES TRAVAILLEURS MIGRANTS.....	 230
I/ Situation antérieure au régime bilatéral de sécurité sociale.....	231
II/ Notion de "convention bilatérale de sécurité sociale" et négociations intervenues.....	233
 CHAPITRE PREMIER : LES REGLES DE BASE DU REGIME BILATERAL DE SECURITE SOCIALE.....	 236
- Importance de la coordination internationale des législations de sécurité sociale.....	237
 SECTION PREMIERE : Fondement international de la protection du droit aux prestations.....	 239
- Rapport entre coordination et harmonisation des législations de sécurité sociale et développement.....	239
Paragraphe premier : La règle de la réciprocité.....	242
A. Etendue et limite du principe de la réciprocité	244
I. Le principe de la réciprocité globale.....	244
II. Portée et limites du principe de la réciprocité par branche de sécurité sociale.....	246

B. Contrepartie exigée par l'Etat d'immigration	248
I. Raisons du pays d'immigration.....	248
II. Critique des raisons avancées.....	249
Paragraphe deuxième : L'assouplissement de la règle de la territorialité.....	252
Considérations générales.....	252
- Recherche d'un principe de réajustement ou de re- change à la condition de résidence.....	253
- Rôle du principe de la personnalité.....	254
I. Les allocations familiales.....	255
a) Ecart sensible des taux d'allocations fami- liales.transférables.ou non.....	257
b) Application rigoureuse de la règle de la territorialité.....	260
c) Détermination des enfants bénéficiaires...	260
II. Prestations de maladie ou de maternité.....	261
III. Prestations invalidité.....	264
- Cas du travailleur marocain dans les mines belges.....	265
IV. Prestations de vieillesse et de survie.....	266
a) Notion et rôle des périodes d'assurances ou assimilées accomplies au Maroc.....	267
b) Dispositions particulières inhérentes au Statut musulman du migrant.....	269
V. Prestations d'accident de travail et de mala- die professionnelle.....	270
- Cas d'une prestation fondée sur "l'état de besoin".....	271
VI. Allocations de chômage.....	272
Paragraphe troisième : le maintien des droits acquis et des droits en cours d'acqui- sition.....	276
A. Nécessité de solutions bilatérales.....	276
B. Mécanisme bilatéral de la protection du droit aux prestations.....	280

X

I. Totalisation des périodes d'assurances pour l'ouverture du droit aux prestations	282
a) Mécanismes bilatéraux différents.....	284
b) Appréciation de la notion de durée d'occupation.....	285
c) Condition du délai de latence.....	286
II. Totalisation des périodes d'assurances en vue du maintien du droit aux prestations...	288
a) Etendue de la règle de la totalisation dans les trois conventions.....	288
b) Le principe du mécanisme de totalisation	291
c) Solutions bilatérales complémentaires au mécanisme de totalisation.....	294
- Droit d'option ou de renonciation à la règle de totalisation.....	294
- Droit au complément à la différence.....	296
SECTION DEUXIEME : Etendue bilatérale de la protection du droit aux prestations.....	299
Paragraphe premier : Etendue matérielle de la protection du droit aux prestations....	300
A. Application temporelle du régime bilatéral établi.....	300
B. Personnes protégées.....	303
C. Territoires couverts et législations concernées	305
1. Territoires couverts.....	305
2. Législations concernées.....	307
Paragraphe deuxième : règlement des conflits de lois (détermination de la législation applicable).....	309
A. Critère du lieu de travail.....	310
1. Appréciation et négation du critère du lieu de résidence.....	311
2. Application du critère du lieu du travail..	312
B. Dérogations au critère du lieu d'emploi.....	313
- Application du critère du lieu de résidence.	313

1. Le régime spécial des travailleurs détachés	315
2. Les autres catégories de travailleurs concernés.....	317
a) Travailleurs des entreprises de transports internationaux.....	317
b) Les travailleurs d'un service administratif	319
c) Travailleurs occupés dans un poste diplomatique ou consulaire.....	319
Paragraphe troisième : Exportation des prestations de sécurité sociale.....	321
A. Paiement des prestations du pays d'immigration au Maroc.....	322
1. Carences législatives et difficultés de paiement au point de vue national.....	322
2. Les règles conventionnelles applicables d'un commun accord.....	326
3. Effets d'une mauvaise conjoncture.....	327
4. Etendue du paiement au Maroc des prestations de sécurité sociale.....	328
- Allocations familiales.....	328
- Pensions de vieillesse ou de survivants et rentes d'accident de travail ou de maladie professionnelle.....	330
- Prestations de maladie ou de maternité....	330
5. Paiement des prestations dans un pays tiers	332
B. Transferts sociaux dans le sens Maroc-Pays d'immigration.....	333
1. Ampleur du problème.....	333
2. Solutions adoptées.....	334
3. Appréciation favorable : les bénéficiaires directs.....	336
CHAPITRE DEUXIEME : PROBLEMES ADMINISTRATIFS POSES PAR L'APPLICATION DES CONVENTIONS BILATERALES DE SECURITE SOCIALE.....	338
1. Rôle des arrangements administratifs dans la coordination des législations et pratiques nationales.....	340

2. Condition de confiance mutuelle pour leur bonne application.....	341
3. Diversité des problèmes et variétés de solutions.....	341
SECTION PREMIERE : Problèmes techniques et de gestion.....	343
Paragraphe premier ; Centralisation nationale de l'application administrative des conventions bilatérales de sécurité sociale.....	344
A. Nécessité d'une centralisation nationale pour la collaboration entre institutions compétentes	345
B. Problèmes internes de l'organisme marocain de liaison.....	346
C. Problèmes posés par les nouveaux rapports entre administrations nationales compétentes : traduction et interprétation.....	348
- Solutions possibles.....	351
Paragraphe deuxième : Problèmes de gestion des prestations de sécurité sociale des migrants.....	353
A. Problèmes posés par la fourniture des soins médicaux et des prestations en nature.....	354
1. Travailleur et membre de leurs familles se trouvant temporairement au Maroc.....	355
2. Membre de la famille qui continue à résider au pays d'origine.....	356
B. Problèmes concernant les allocations familiales: Formulaire inadéquats.....	359
Paragraphe troisième : Contrôle médical et administratif.....	364
- Collaboration indispensable.....	364
A. Saisine des organes de contrôle.....	366
1. Demande du contrôle par l'institution du pays débiteur.....	367
2. Initiative possible de l'institution marocaine.....	367
3. Difficultés d'application de la possibilité marocaine.....	368

	Pages
B. Nature et objet du contrôle.....	369
1. Objet du contrôle.....	369
2. Problèmes posés par le contrôle.....	370
C. Décision d'octroi du droit aux prestations.....	371
1. Décision prise par l'institution du pays débiteur.....	372
2. Décision de suspension du service des prestations prise par l'institution marocaine.....	372
D. Frais du contrôle.....	373
SECTION DEUXIEME : Entraide administrative.....	376
- Distinction entre collaboration et entraide administrative.....	376
Paragraphe premier : problèmes concernant le paiement des prestations d'un pays dans l'autre.....	378
A. Problèmes du choix du mode de paiement des prestations.....	378
1. Existence de deux modes de paiement et leurs valeurs respectives.....	379
2. Problème du lien entre le paiement et le contrôle médical ou administratif.....	380
3. Tendance actuelle favorable au paiement direct	382
4. Problèmes posés par le mode de paiement indirect en matière d'allocations familiales et leurs solutions.....	383
- Solutions adéquates : paiement direct des allocations familiales par les voies bancaire et postale.....	385
5. Eventualité d'un contrôle nécessaire en cas de paiement direct.....	387
B. Problèmes concernant les transferts sociaux...	388
I. Entraide ou collaboration administrative ?	388
II. Le mécanisme adopté et ses problèmes.....	389
III. Difficultés soulevées dans le cadre de l'application du protocole n° III.....	392

Paragraphe deuxième : règlement des difficultés d'application des conventions bilatérales.....	394
A. Absence de mécanisme bilatéral pour le règlement de différends privés.....	394
B. Deux voies de règlement des différends d'ordre public.....	396
C. Extension du recours à des organismes régionaux ou mondiaux.....	397
D. Rôle de la commission mixte dans les négociations directes.....	398
E. Nécessité des contacts directs entre services et institutions compétents des deux pays contractants.....	399
- Cas du différend juridique maroco-français concernant l'application du protocole n°III	400
<hr style="width: 20%; margin-left: 0;"/> Vers un statut conventionnel bilatéral élargie.....	403
- Eventualité d'un régime communautaire fondé sur le bilatéralisme élargi.....	404
Paragraphe premier : Réflexions pour une politique commune envers les migrants de pays tiers, et marocains notamment.....	407
A. Coordination des instruments bilatéraux et des politiques migratoires.....	408
I. Obstacles à la coordination.....	408
II. Eléments favorables à la coordination....	410
III/ Avantages de la coordination des instruments bilatéraux pour l'institution d'une politique communautaire.....	412
B. Signification et portée du volet social de l'accord de coopération.....	414
I. Signification juridique de l'accord de coopération.....	415
- Définition de l'accord de coopération..	415
- Notion de réciprocité.....	416
- Notion de coopération.....	417

	Pages
II. Portée réelle de l'accord de coopération..	419
a) Problèmes juridiques posés par l'originalité du traité bilatéral.....	420
b) Contenu limité du volet social.....	423
Paragraphe deuxième : A La recherche d'un régime communautaire approprié aux migrants marocains.....	426
A. L'action sociale communautaire en faveur des migrants de pays tiers ou associés...	428
I. Valeur juridique du programme et rôle de la Commission pour sa réalisation.....	429
II. Reconnaissance de la fragilité juridique des conditions des migrants de pays tiers et objectif du programme.....	430
III. Limites de l'action communautaire favorable à l'instauration de rapports bilatéraux inter-étatiques de coopération...	432
B. Les chances de mise en oeuvre des actions spécifiques du programme.....	436
I. Importance relative des actions spécifiques en faveur des migrants marocains notamment	437
II. Utilité du programme.....	439